

Mercredi 23 Octobre 2013 - n°668

Education - Nouveaux rythmes scolaires : 41 villes moyennes en 2013

Numérique - Services - Aménagement du territoire - Des collectivités innovent en matière de numérique... Retrouvez-les dans le tome 9 de Paroles d'élus !

Transport - Aménagement du territoire - Ferroviaire : Frédéric Cuvillier revient sur la séparation de 1997

Habitat et politique de la ville - L'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles

Culture - Tourisme - Aménagement urbain - Le réseau des Villes - Cathédrales entame ses premiers travaux

EDUCATION

Application des nouveaux rythmes scolaires en 2013 en villes moyennes



Nouveaux rythmes scolaires : 41 villes moyennes en 2013

Alors qu'une polémique nouvelle émerge sur l'opportunité de la réforme des rythmes scolaires, la Fédération des villes moyennes publie les résultats d'une enquête réalisée du 15 septembre au 15 octobre auprès de ses adhérents (échantillon de 154 villes). • **41 villes moyennes** (26%) ont appliqué la réforme dès 2013 (voir carte ci-contre). La grande majorité d'entre elles (85%), a généralisé les nouveaux rythmes à l'ensemble des écoles de la commune.

- Toutes les villes moyennes qui ont appliqué la réforme dès 2013 disposaient préalablement d'un Contrat éducatif local (CEL), ou d'un Projet éducatif local (PEL).

- Les 2/3 d'entre elles ont déjà signé leur Projet Educatif Territorial (PEdT).

- Les 41 villes qui ont mis en œuvre la réforme dès cette année nous ont signalé des problèmes importants de recrutements des animateurs pour les activités

péri-éducatives ; soit par manque de candidats qualifiés, soit parce que le nombre d'heures émiettées est peu attractif. **Organisation**

Force est de constater que la très grande majorité des communes a fait le choix du mercredi pour la demi-journée supplémentaire, même si selon les experts, l'intérêt de l'enfant donnerait la priorité au samedi matin. Par exemple, Verdun a demandé une dérogation pour les cours le samedi matin.

En effet, si l'on se réfère aux recommandations du rapport de l'Académie de médecine adopté le 19 janvier 2010, « la semaine de 4 jours est un contresens biologique qu'il faut abolir en aménageant impérativement le temps scolaire sur 4 jours et demi, sachant que la demi-journée de travail supplémentaire serait préférable le samedi plutôt que le mercredi matin pour éviter la désynchronisation inévitable de l'enfant en début de semaine ». On est donc en droit de se demander que vaut dans cette réforme l'intérêt de l'élève au regard des égoïsmes cumulés des adultes, qu'ils soient parents ou enseignants !

En règle générale, et selon les premiers PEdT analysés, l'aménagement du temps scolaire sur la semaine est généralement organisé (avec quelques nuances sur les horaires de début de demi-journée) de la façon suivante :

8h30-11h30, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et 13h30-15h45 Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi.

Dans ce cas, les activités périscolaires sont organisées par séquence de ¾ d'heure. Ce qui laisse peu de temps pour organiser des activités, qui nécessitent du matériel, voire un déplacement.

Ainsi, pour ce qui concerne le Temps d'activité périscolaire (TAP), les solutions sont multiples. A titre d'exemple :

- Nevers propose une fois par semaine un parcours éducatif de 14h45 à 16 h. Les autres jours, les horaires de classe sont : 8h30-11h45 – 13h45-16h.

La commune est divisée en 4 zones de façon à faire tourner le jour avec activités périscolaires et les activités proposées avec des animateurs qualifiés. Par souci d'équité, la rotation de cette sectorisation hebdomadaire est prévue annuellement.

- D'autres villes, comme Périgueux, organisent 2 séquences d'1h30 pour palier la difficulté à organiser des activités de 45 mn sur les 4 jours.

Les dysfonctionnements en maternelle

Le ministre de l'Education nationale a reconnu lors d'un déplacement dans l'Ain, le 14 octobre, que le système tel qu'il est conçu aujourd'hui était perfectible, en particulier pour ce qui concernent les élèves de maternelle.

La réforme des rythmes scolaires ne dissocie pas les différences de capacités physiques et biologiques entre les enfants en élémentaire et en maternelle. Les enfants de maternelle, en particulier les « toutes petites sections » et les « petites sections » ont des difficultés à suivre les activités péri-éducatives après la sieste et après une journée d'école. Le rythme de la journée est beaucoup trop chargé pour les 2 à 4 ans.

Ainsi, un certain nombre de villes moyennes signalent que les enfants de maternelle sont désorientés puisqu'ils sont réveillés pour participer aux Temps d'activités périscolaires avec de nouvelles personnes autres que l'institutrice. Ces constats rejoignent les préoccupations de la ministre de la Famille qui déclarait le 15 octobre que « les enfants de

maternelle ont besoin de temps libre entre la sieste et les activités ».

Surcoût : 192 euros par élève et par an en moyenne

Pour les 41 villes moyennes « 2013 », le coût moyen de cette réforme s'élève par élève et par an à : 192 euros (avec des extrêmes très marqués : 25,52 à 475 euros). Parmi elles, 3 villes ont demandé une participation des familles fixée selon le quotient familial.

L'épineuse question financière de cette réforme continue de faire l'objet de controverse. En effet, si en grande majorité les élus ne remettent pas en cause le principe même de la réforme, les maires des villes moyennes ont exprimé à maintes reprises leur préoccupations quant aux contraintes qui pèsent sur leur budget. Ils ont demandé au Gouvernement de reconnaître cette nouvelle charge comme un transfert de compétences, qui selon la loi, doit être compensé.

Les maires des villes moyennes ont appris par voie de presse que le Premier ministre s'était engagé auprès du président de l'Association des Maires de France à ce que le fonds d'amorçage de 50 euros par élève soit reconduit en 2014, et en ont pris acte.

Et pour l'avenir...

Pour les 3/4 des villes moyennes qui appliqueront la réforme en 2014, et selon le cabinet du ministre de l'Education nationale : « *les rythmes scolaires ne doivent pas devenir un sujet lors des élections municipales* », il a été proposé que le projet soit porté par les équipes municipales en place et que les documents de préfiguration de la mise en œuvre de la réforme soient remis aux Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (Dasen) avant le 31 décembre 2013. L'écriture d'un PEdT implique en effet un travail partenarial assez lourd. Ainsi, un avant projet, pour les horaires ainsi que les grandes lignes de ce qui deviendra le PEdT définitif, pourrait suffire pour préparer la rentrée 2014.

Nul doute que l'ensemble de ces questions seront à nouveau débattues lors du colloque : - « Réforme scolaire : trouver le bon rythme » - organisé par la Gazette des communes en partenariat notamment avec la Fédération des Villes Moyennes, mardi 14 novembre, à Paris.

NUMÉRIQUE - SERVICES - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Des collectivités innovent en matière de numérique... Retrouvez-les dans le tome 9 de Paroles d'élus !

Réalisé en partenariat avec France Télécom Orange et 9 associations d'élus dont la Fédération des Villes Moyennes (FVM), le nouveau tome de la collection, intitulé « Vive la République numérique ! », met cette année à l'honneur une centaine d'initiatives innovantes menées par les collectivités.

Centré sur les usages toujours plus ajustés de l'Internet dans l'action publique locale, **13 villes moyennes** et intercommunalités sont mises à l'honneur dans l'ouvrage pour leurs initiatives audacieuses appliquées au tourisme et à la culture, à l'éducation et aux services au public.

Une conférence de lancement du tome 9 était organisée le 22 octobre dernier pour présenter l'ouvrage et permettre aux élus de commenter leurs projets d'innovation. Vincent Bouillaguet, conseiller municipal de la ville de Cahors et conseiller Communautaire au Grand Cahors y représentait la Fédération des

Villes Moyennes, au titre d'un projet mis en service en mars 2013 par l'agglomération. Ce projet consiste à mettre à la disposition des 40 000 habitants de l'agglomération une carte d'identité - le « grand pass » pour faciliter leurs relations avec l'administration et leur accès aux services et équipements de la collectivité, à des tarifs préférentiels : piscines, médiathèque, retrait des sacs jaunes pour les déchets recyclables, transports, ludothèque, piscines, spectacles, école de musique. Il permet d'effectuer de nombreuses démarches en ligne depuis chez soi sans être dépendant des horaires d'ouverture des guichets communaux et intercommunaux, et de suivre l'avancement des demandes en ligne). Plusieurs prestataires territoriaux ont été mobilisés autour du projet : services informatique, communication, accueil, ordures ménagères, sports, culture, transports urbains et centres sociaux. **Relier les citoyens entre eux :**

l'exemple du Grand Cahors

Si le « grand pass » facilite l'accès des citoyens à l'offre de services, il permet aussi de renforcer le sentiment d'appartenance à une collectivité d'échelon intercommunal, dont le périmètre a fortement évolué en passant de 11 communes à 39 communes en 2012.

Pour Vincent Bouillaguet, c'est là la clé de l'innovation : il ne s'agit pas de développer à tout prix toutes sortes d'usages mêmes très innovants. Il faut d'abord comprendre comment articuler ces nouvelles possibilités techniques avec les besoins des citoyens. En particulier, comment les citoyens ont envie d'être reliés entre eux. Dans le Grand Cahors, le numérique a été mis au service d'une plus grande lisibilité du périmètre administratif et institutionnel du territoire par le citoyen. Il vient combler le déficit démocratique souvent attaché à l'échelon intercommunal et a permis de développer un sentiment d'appartenance. Le « grand pass » a été un succès : 13 000 cartes ont été attribuées en deux mois. Retrouvez l'ouvrage paroles d'élus en ligne sur <http://www.parolesdelus.com/collection/tome-9-2013> et tous les projets innovants capitalisés sur le site officiel de Paroles d'élus : <http://www.parolesdelus.com/>

TRANSPORT - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Ferroviaire : Frédéric Cuvillier revient sur la séparation de 1997

Le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, Frédéric Cuvillier, a présenté la semaine dernière en Conseil des ministres, son projet de loi portant réforme ferroviaire. Ce texte a pour objectif de moderniser l'organisation du système de transport ferroviaire français. La place du service public, au sein du système ferroviaire français, est réaffirmée. Son pilotage et son contrôle sont renforcés pour mieux assurer l'efficacité du droit au transport. Un

Haut comité du ferroviaire rassemblant élus, régions, entreprises, organisations syndicales et usagers, est également mis en place.

Fin de la dichotomie RFF - SNCF

La disposition la plus importante de ce projet concerne la gouvernance puisque le texte met fin à la séparation actuelle entre Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF qui date de 1997, qui se traduit par des surcoûts et des difficultés à coordonner les travaux et les circulations ferroviaires, préjudiciables à la qualité de service.

Un nouveau groupe public ferroviaire, va être constitué avec un établissement public de tête (directoire placé sous le contrôle d'un conseil de surveillance) et deux établissements publics : SNCF Réseau, le gestionnaire d'infrastructure, et SNCF Mobilités, l'exploitant ferroviaire.

- **SNCF Réseau** rassemblera dans une seule structure les acteurs en charge de la gestion de l'infrastructure aujourd'hui dispersés et mal coordonnés.

- **SNCF Mobilités** exercera les activités de transport collectif de passagers et de marchandises.

Le président du groupe sera choisi par l'État, qui fixera aussi les objectifs de la nouvelle entité publique à travers un contrat de performance.

Stabiliser la dette ferroviaire

Le projet de loi s'attaque aussi à la dette ferroviaire qui était jusqu'ici mis au passif de RFF. Afin de stabiliser progressivement celle-ci, SNCF Réseau ne pourra plus s'endetter au-delà d'un certain niveau pour financer les projets de développement de l'infrastructure. Au-delà, le Gouvernement précise que les projets d'investissement demandés par des collectivités publiques devront être financés par celles-ci. La trajectoire de rétablissement des équilibres économiques de SNCF Réseau sera mise en œuvre à travers un contrat de performance.

Le redressement du système passe concrètement par les gains tirés de la constitution d'un gestionnaire d'infrastructures unifié (GIU), à la performance économique du transporteur, à l'efficacité accrue de l'organisation du travail et à l'optimisation de l'offre ferroviaire. L'Etat participera à cet effort en permettant d'affecter une partie des résultats de SNCF Mobilités, notamment le versement de dividendes, au sein du groupe public au profit du redressement de SNCF Réseau.

Déménagement social

Tout en confortant l'existence du statut de cheminot, le projet de loi pose aussi les bases d'un cadre social commun à tous les travailleurs de la branche ferroviaire. Un décret « socle » fixera les principales règles communes au secteur ferroviaire, au regard du respect des exigences de sécurité et de continuité du service public. Ce cadre social commun reposera également sur une convention collective nationale négociée par les partenaires sociaux. L'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire seront désormais soumises à un régime homogène en matière de durée du travail.

ARAF

Le projet de loi renforce enfin le contrôle de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), garante de l'accès libre et non discriminatoire des entreprises au réseau. L'ARAF pourra s'opposer à la nomination, la reconduction ou la cessation anticipée des fonctions de président de son conseil d'administration. L'ARAF verra également ses fonctions élargies à l'ensemble de la régulation financière du système.

HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE



L'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles

Mesurer, mutualiser et moderniser : tels sont les axes développés dans un rapport parlementaire remis à Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, le 8 octobre sur « l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services dans les territoires fragiles ».

Rédigé par Carole Delga, députée de Haute-Garonne et Pierre Morel-A-L'Huissier, député de Lozère, ce document préconise une

redynamisation des territoires fragiles, qu'ils soient peu denses ou urbains sensibles, par une refonte globale de l'offre de services. Les deux auteurs proposent de nouvelles initiatives plaçant au centre de leurs préoccupations les questions d'accessibilité et de la qualité de l'offre.

Parmi leurs préconisations figurent le regroupement des démarches dans des maisons de services aux citoyens, la création de relais de service public (RSP) et le développement du métier d'agent d'accueil. Les rapporteurs proposent aussi de moderniser l'offre en prenant en compte, par exemple, les horaires d'ouverture et le temps d'attente. Des objectifs qui nécessitent l'adoption de schémas départementaux d'accès aux services, la finalisation de la couverture en très haut débit du territoire et la réalisation d'une base de données standardisées sur les conditions d'accès aux services. Un rapport qui s'inscrit au cœur des missions du futur Commissariat général à l'égalité des territoires. Pour accéder au rapport :

http://territoires.gouv.fr/IMG/pdf/2013-08-01_Rapport_Final.pdf



Le réseau des Villes - Cathédrales entame ses premiers travaux

Bienvenue !

A la suite du colloque organisé le 25 septembre 2013 à l'école du Louvre, le réseau des Villes-Cathédrales officiellement créé souhaite la bienvenue à toutes les villes et EPCI qui l'ont rejoint, ainsi qu'à tous ses nouveaux membres, représentants de structures municipales, culturelles, touristiques, diocésaines et autres organisations et individualités.

Le réseau des Villes-Cathédrales compte désormais plus de 48 villes, et plus d'une centaine de membres. Il est possible d'en devenir membre, en remplissant

le formulaire en ligne : <http://www.villes-cathedrales.fr/formulaire.php>

Rejoindre le réseau est aujourd'hui un acte sans contrepartie financière. **Les premiers travaux du réseau**

Tenant compte de l'enquête réalisée auprès des nouveaux membres du réseau des Villes-Cathédrales, le réseau se propose de lancer, avec ses partenaires, des groupes de travail sur les thèmes de **l'entretien et la restauration des cathédrales, la recherche de financements**, ainsi que le traitement du **cadre juridique** encadrant ces édifices.

Les premiers groupes de travail se réuniront entre fin novembre et début décembre. Les dates seront fixées dans les projets jours et rapidement communiquées à l'ensemble du réseau.

Le groupe de travail sur les **arts**, également très plébiscité, sera lancé dans un second temps, au début de l'année 2014.

Toutes les informations du réseau sont à retrouver sur <http://www.villes-cathedrales.fr/>

Retrouverez notamment :

- les actes du colloque « La Cathédrale dans la ville »

<http://www.villes-cathedrales.fr/upload/pages/3591abefd24c903dc99b2d47270653c77.pdf>

- le programme de travail du réseau

<http://www.villes-cathedrales.fr/upload/pages/328333b06e728218ba55dab12ca5eb0d1.pdf>

AGENDA

Mercredi 23 octobre - Paris

Séminaire de formation sur les élections

Mardi 29 octobre - Paris

Conférence de presse des présidents de la MEPLF - *Invitation presse*

Jeudi 14 novembre - Paris

Colloque sur les rythmes scolaires, en partenariat avec la Gazette des communes

Mercredi 5 décembre - Paris

Conseil d'administration de la FVM

Mercredi 11 décembre - Paris (attention nouvelle date)

5èmes Rendez-vous de l'intelligence locale

" Valoriser les ressources locales "